

FICHE

Bon usage des IPP chez l'enfant de moins d'un an

Systeme d'aide à la décision indexée par médicament
référéncé par la HAS

Validée par le Collège le 2 mai 2024

Objet et champ d'application du SAM

Identifiant du SAM	2024_0126
Titre du SAM	Bon usage des IPP chez l'enfant de moins d'un an
Demandeur	Caisse Nationale d'Assurance maladie (CNAM)
Auteur	thomas.mondschein@assurance-maladie.fr
Logiciels de soins ciblés	01_LAP de médecine ambulatoire 02_LAP hospitaliers
Date de validation du SAM	2024_05_02
Date d'actualisation du SAM	Néant
Numéro de version du SAM	V1.0
Statut du SAM	Actif

Algorithme décisionnel du SAM

Si les conditions de déclenchement ci-après sont remplies :

Expression conditionnelle 01_LAP de médecine ambulatoire ET 02_LAP hospitaliers	SI la prescription COMPORTE un médicament qui CONTIENT la substance active « oméprazole » OU « ésoméprazole » OU « lansoprazole » OU « pantoprazole » OU « rabéprazole » ET SI voie orale ET SI âge < 1 an
--	--

Alors afficher :

Le message vu par les utilisateurs de 01_LAP de médecine ambulatoire ET 02_LAP hospitaliers	« Avant 1 an, les signes isolés de reflux de type régurgitations simples, pleurs ou irritabilité ne nécessitent pas d'IPP dès lors que la croissance est normale. La réassurance parentale et des mesures posturales et diététiques suffisent généralement. En cas de RGO pathologique, un arbre décisionnel est proposé dans la fiche pertinence. »
Le(s) médicament(s) proposé(s) en alternative thérapeutique (le cas échéant)	Néant
La source	https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-07/fiche_-_reflux_gastro-oesophagien_chez_l'enfant_de_moins_dun_an.pdf
Le contact	thomas.mondschein@assurance-maladie.fr
Le logo de l'organisme en charge de l'élaboration et de l'actualisation du SAM	